



À quel point votre pays est-il numérique? L'Europe progresse, mais elle doit encore combler la fracture numérique

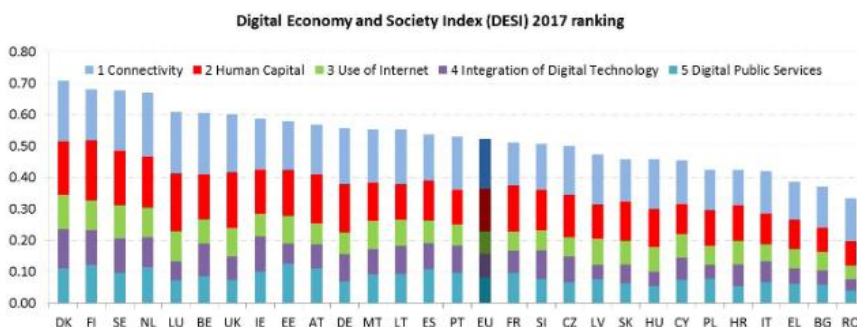
Bruxelles, le 3 mars 2017

Selon l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI, pour *Digital Economy and Society Index*) pour 2017, l'UE progresse, mais l'écart est encore trop grand entre les champions du numérique et les pays les moins performants. Un surcroît d'efforts et d'investissements s'impose pour pouvoir tirer le meilleur parti du marché unique numérique.

La Commission européenne a publié aujourd'hui les données fournies pour 2017 par l'[indice relatif à l'économie et à la société numériques](#) (DESI, pour *Digital Economy and Society Index*), un outil qui présente les performances des 28 États membres dans des domaines très divers, allant de la connectivité à la numérisation des entreprises et des services publics en passant par les compétences numériques.

Selon Andrus **Ansip**, vice-président chargé du marché unique numérique, «*la numérisation de l'Europe est en cours, mais de nombreux pays doivent intensifier leurs efforts. Tous les États membres doivent investir davantage pour pouvoir profiter pleinement du marché unique numérique. Nous ne voulons pas d'une Europe numérique à deux vitesses. Nous devons unir nos efforts pour faire de l'UE un leader mondial du numérique.*»

L'UE dans son ensemble a amélioré son score dans le domaine du numérique de 3 points de pourcentage par rapport à l'an dernier ([1](#)), mais les progrès pourraient être plus rapides et la situation varie selon les États membres (le fossé numérique, autrement dit l'écart qui sépare le pays le plus avancé en la matière du pays le moins avancé, est de 37 points de pourcentage, contre 36 en 2014). Ce sont le Danemark, la Finlande, la Suède et les Pays-Bas qui affichent les meilleurs indices cette année, suivis par le Luxembourg, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Estonie et l'Autriche. Le trio de tête de l'UE l'emporte aussi au niveau mondial, devançant la Corée du Sud, le Japon et les États-Unis. La Slovaquie et la Slovénie sont les pays de l'UE qui ont le plus progressé. Malgré certaines améliorations, plusieurs États membres, notamment la Pologne, la Croatie, l'Italie, la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie, ont encore du retard par rapport à la moyenne de l'UE en matière de développement numérique. Des [profils individuels par pays](#) sont disponibles en ligne.



La Commission a maintenant présenté [toutes les grandes initiatives de sa stratégie pour un marché unique numérique](#). Le Parlement européen et les États membres sont encouragés à adopter ces propositions dès que possible pour permettre à l'Europe de profiter au maximum des possibilités du numérique.

Compte tenu des résultats fournis par l'indice DESI, la Commission présentera en mai le bilan de son examen à mi-parcours de la [stratégie pour un marché unique numérique](#), afin de définir les domaines dans lesquels des efforts ou des propositions législatives supplémentaires seraient nécessaires pour relever les défis à venir.

Ce que montre [l'indice relatif à l'économie et à la société numériques](#) (DESI):

La connectivité s'améliore, mais reste insuffisante pour faire face aux besoins futurs.

- 76 % des foyers européens ont accès au très haut débit (au moins 30 Mbit/s) et, dans certains États membres, une proportion importante de ces ménages a déjà accès à des réseaux capables de fournir un débit de 100 Mbit/s ou plus. Plus de 25 % des ménages ont souscrit un abonnement au haut débit.
- Le nombre d'abonnements à des services de données mobiles progresse, puisqu'il est passé de 58 abonnés pour 100 habitants en 2013 à 84 en 2016.
- Les services mobiles 4G couvrent 84 % de la population de l'UE.

Toutefois, cela ne suffit pas pour répondre à l'augmentation future des besoins en termes de vitesse, de qualité et de fiabilité des connexions. Le trafic internet progresse de 20 % par an, et même de plus de 40 % par an sur les réseaux mobiles. Le Parlement européen et le Conseil examinent actuellement les [propositions de la Commission visant à réformer les règles de l'UE en matière de télécommunications](#) et à encourager l'investissement dans des réseaux de très grande capacité pour répondre aux besoins croissants de connectivité des Européens, ainsi qu'aux objectifs stratégiques en vue d'une [société européenne du gigabit pour 2025](#). Les États membres devraient aussi redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs en matière d'assignation de fréquences harmonisées, parmi lesquelles figure désormais la bande de [700 MHz](#), de manière à ce que les réseaux de communication de la prochaine génération (5G) puissent être largement déployés dès 2020. La coordination du spectre radioélectrique dans l'UE est indispensable pour assurer une couverture sans fil et de nouveaux services transfrontières. En outre, les municipalités de toute l'Europe pourront bientôt demander des financements pour installer le wi-fi gratuit dans leurs espaces publics, dans le cadre du [programme WiFi4EU de la Commission](#).

Le nombre de spécialistes du numérique augmente dans l'UE, mais le déficit de compétences n'est pas comblé.

- L'UE compte plus de diplômés en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques qu'auparavant (19 diplômés pour 1 000 personnes dans la tranche des 20-29 ans).
- La population active compte plus de spécialistes des TIC (3,5 % en 2015 contre 3,2 % en 2012).
- Près de la moitié des Européens (44 %) est encore dépourvue de compétences numériques de base permettant par exemple d'utiliser une messagerie électronique, de se servir d'outils d'édition ou d'installer de nouveaux appareils.

La [coalition en faveur des compétences et des emplois numériques](#) lancée en décembre 2016 dans le cadre de la [stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) coopère avec les États membres, le secteur et les partenaires sociaux pour créer un vaste réservoir de compétences numériques et faire en sorte que la population active et l'ensemble des particuliers en Europe possèdent des compétences numériques adéquates.

Les Européens vivent de plus en plus à l'heure du numérique.

- 79 % des Européens vont sur l'internet au moins une fois par semaine, soit trois points de pourcentage de plus qu'en 2016:
- o 78 % des internautes jouent ou téléchargent de la musique, des films, des photos ou des jeux.
- o 70 % des internautes européens lisent la presse en ligne (64 % en 2013).
- o 63 % utilisent les réseaux sociaux (57 % en 2013).
- o 66 % font des achats en ligne (61 % en 2013).
- o 59 % ont recours à des services bancaires en ligne (56 % en 2013).
- o 39 % utilisent l'internet pour effectuer des appels (33 % en 2013).

Dans le cadre de sa stratégie pour un marché unique numérique, la Commission s'emploie à renforcer la confiance dans l'environnement en ligne. Les [nouvelles règles de l'UE sur la protection des données](#) entreront en vigueur en mai 2018 et s'accompagneront de [nouvelles règles sur la vie privée et les communications électroniques](#). La Commission travaille aussi à un accroissement des contenus disponibles sur l'internet par-delà les frontières. Et dès le début de 2018, les Européens pourront [utiliser leurs abonnements en ligne pour regarder des films, écouter de la musique, jouer à des jeux vidéo ou lire des livres électroniques lors de leurs déplacements dans l'UE](#). La Commission a également proposé de [faciliter aux radiodiffuseurs la mise en ligne de programmes dans d'autres États membres de l'UE](#).

Les entreprises font une plus large place au numérique et le commerce électronique se développe, mais lentement.

- Les entreprises européennes adoptent de plus en plus les technologies numériques, comme les logiciels professionnels d'échange électronique d'informations (de 26 % des entreprises en 2013 à

36 % en 2015) ou de facturation électronique (de 10 % en 2013 à 18 % en 2016).

- La vente en ligne a aussi légèrement progressé chez les PME (de 14 % des PME en 2013 à 17 % en 2016). Toutefois, moins de la moitié de ces entreprises vendent dans d'autres États membres de l'UE.

En 2016, la Commission a proposé de [nouvelles règles](#) pour stimuler le commerce en ligne en luttant contre le blocage géographique, en rendant plus abordable et plus efficace la livraison transfrontière de colis et en renforçant la confiance des clients grâce à une meilleure protection et à une meilleure application des règles. Elle a également proposé de [simplifier les règles de TVA pour les entreprises de commerce électronique dans l'UE](#). Une fois ces initiatives adoptées par le Parlement européen et les États membres, il sera plus facile pour les citoyens et les entreprises d'acheter et de vendre par-delà les frontières.

Les Européens utilisent davantage les services publics en ligne.

- 34 % des internautes remplissent les formulaires administratifs en ligne plutôt que sur papier (contre 27 % en 2013).

Un nombre croissant de services de plus en plus sophistiqués sont disponibles en ligne, qui permettent par exemple aux citoyens d'utiliser l'internet pour informer les autorités d'un changement de domicile, d'une naissance ou d'autres événements importants. Dans le cadre du [plan d'action pour l'administration en ligne](#), la Commission lancera un [portail numérique unique](#), qui permettra de s'informer facilement en ligne sur le marché unique, une initiative en faveur d'une [numérisation plus poussée du droit des sociétés et de la gouvernance d'entreprise](#), et une mise à jour du [cadre d'interopérabilité européen](#).

Contexte

Le [DESI](#) est un indice composite permettant de mesurer les progrès accomplis par les États membres de l'UE vers une économie et une société numériques. Il synthétise un ensemble d'indicateurs pertinents concernant l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le domaine numérique en Europe. Le but du DESI est d'aider les pays de l'UE à identifier les domaines dans lesquels il est prioritaire d'investir et d'agir pour créer un marché unique véritablement numérique - l'une des grandes priorités de la Commission.

En mai 2017, la Commission, s'appuyant sur les mesures fournies par le DESI et en complément du semestre européen, procédera dans son rapport sur l'état d'avancement du numérique en Europe à une évaluation approfondie des avancées de l'UE et des États membres en matière de développement numérique et identifiera d'éventuelles mesures pour contribuer à l'amélioration des performances numériques nationales.

Pour en savoir plus

[Discours du vice-président de la Commission Andrus Ansip présentant l'indice DESI](#)

[Questions-réponses](#)

[Profils pays](#)

[Fiche d'information sur le marché unique numérique](#)

[Advancing Europe's digital future – Digital Headlines \(Promouvoir l'avenir numérique de l'Europe - Digital Headlines \(en anglais\)\)](#)

[Journée du numérique](#) à Rome le 23 mars 2017

DESIEU

[1] L'indice DESI 2016 a été recalculé pour tous les pays afin de tenir compte de certaines améliorations méthodologiques. Les scores des pays et leur classement peuvent donc avoir changé depuis la publication précédente. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les [questions et réponses](#) et la [note méthodologique DESI](#).

IP/17/347

Personnes de contact pour la presse:

[Nathalie VANDYSTADT](#) (+32 2 296 70 83)

[Inga HOGLUND](#) (+32 2 295 06 98)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)